



Déclaration liminaire au Comité Social d'Administration Local du 27 avril 2026

La rémunération nette moyenne a reculé de 0,9 % en euros constants en 2023, après -2,2 % en 2022. Les revalorisations du point d'indice, +3,5 % en juillet 2022 et +1,5 % en juillet 2023, n'ont jamais rattrapé une inflation cumulée de 13,5 % sur la période 2022-2025. Puis est venu le gel total, en 2024 et 2025. Concrètement, sur 25 ans, nos rémunérations globales ont été dévalorisées de 25 % !

Au 1er janvier 2026, 356 000 agents publics perçoivent un traitement indiciaire inférieur au SMIC : l'État employeur ne peut même plus garantir à ses propres agents un salaire égal au minimum légal, sauf à déclencher une indemnité différentielle ! À cela s'ajoutent des coups portés sans concertation : la suppression de la GIPA en 2024 et 2025, alors même que ses bénéficiaires en catégorie B avaient décuplé entre 2021 et 2023 et la réduction de 10 % de la rémunération en congé de maladie ordinaire, adoptée dans le dos des organisations syndicales.

Le prix des carburants repart à la hausse. À la pompe comme sur les factures d'énergie, l'addition va être de plus en plus salée, mais nos salaires, eux, n'augmentent pas ! Les aides ponctuelles ne suffisent pas. L'instauration de la prime carburant de 50 € sera traitée par la DGFIP, à la suite de la campagne IR qui met déjà les agents sous pression en raison d'un manque d'effectifs organisé et durable. Ce travail supplémentaire s'ajoute à toutes les missions effectuées par les agents sans contrepartie financière. La CGT espère que le manque de préparation et de communication des précédentes primes carburants, qui avait provoqué de nombreux dysfonctionnements, ne se reproduira pas.

Bravo ! L'administration a réussi à réaliser le rêve du patronat pour ses employés, travailler plus pour gagner moins !

Pour toutes ces raisons, la CGT revendique :

- **La revalorisation immédiate et significative du point d'indice**, pour amorcer le rattrapage des pertes accumulées.
- **L'inscription dans un projet de loi de finances rectificatif 2026** d'une mesure d'urgence sur le point d'indice, sans attendre 2028 ni les arbitrages de la prochaine présidentielle.
- **Le rétablissement de la GIPA et suppression immédiate du jour de carence.**
- **Le retour à 100 % de la rémunération** pendant les congés de maladie ordinaire.
- **La refonte complète des grilles indiciaires**
- **Une revalorisation** des indemnités kilométriques aux agents publics qui utilisent leur véhicule à des fins professionnelles
- **L'urgence** à bloquer les prix, plus particulièrement ceux du pétrole et plus largement des produits énergétiques.

A défaut d'avoir le bras assez long pour intervenir sur les revendications de la CGT au niveau national, la Direction peut faire quelque chose pour les essuie-mains. L'approvisionnement insuffisant oblige nombre d'agents à utiliser d'autres moyens. Les agents subissent l'humiliation que vous leur imposez à utiliser du papier toilette à la place des essuie-mains (les "souffleries", c'est non merci pour beaucoup). Sans compter le temps perdu par les chefs de service pour effectuer des demandes d'approvisionnement. Cette demande de la CGT est corroborée par les résultats de l'enquête sur le ménage et les consommables (papier, essuie-mains, savon).

Le compte rendu est disponible sur notre site : <https://58.cgtfinancespubliques.fr/>



Compte rendu du Comité Social d'Administration Local du 27 avril 2026

En réponse à notre déclaration liminaire, la directrice indique que les distributeurs de papier essuie-mains seront toujours alimentés "dans la limite du raisonnable." (traduction : continuez à vous essuyer les mains avec du PQ).

Déménagement du point d'accueil de Decize :

Celui-ci sera installé à compter du 1er juillet 2026 dans les locaux de France Travail. Ce déménagement a été pris dans toutes ses composantes par la Direction (informatique, téléphone, sécurité, ménage, espace repas, ...). Cette nouvelle implantation convient aux agents. En ce qui concerne l'agent Berkani, suite aux propositions de l'administration, celle-ci va démissionner et bénéficiera d'une indemnité de départ volontaire pour restructuration. Cet agent a trouvé un nouvel employeur pour compenser les heures effectuées pour la DDFIP à Decize.

Vote pour à l'unanimité

Bilan de la formation professionnelle :

La Direction présente le bilan de la formation professionnelle de l'année 2025. Cette présentation n'a appelé aucune observation particulière.

Campagne Impôt sur le revenu :

La Direction expose les grandes lignes de la campagne IR 2026. La direction encourage l'utilisation de l'application "accueil personnalisé sur rendez-vous" (APRDV) afin d'harmoniser l'accueil en France Service. En ce qui concerne les vigiles, la direction précise les difficultés liées à leur recrutement pour les sites extérieurs (temps de travail et coût du trajet). En conséquence, il n'y a pas de vigile pendant la campagne à Château-Chinon et Clamecy.

Budget 2026 :

La direction présente le budget 2026 : celui-ci est en baisse de 56 000 €.

La direction souhaite poursuivre les économies liées à l'affranchissement : le recours à Clic Esi AR sera progressivement étendu, ainsi que le recours à Escalé (accusé de réception dématérialisé).

Un objectif de 20 % de réduction des frais de déplacements a été fixé par la DG pour la DDFIP 58 : la Directrice assume de ne pas atteindre cet objectif et table sur une réduction de 8 % de ces frais.

Dossiers immobiliers :

A Barbusse, l'association France Victime s'installera le 4 mai. La directrice précise qu'elle va pouvoir avancer sur l'installation de l'espace convivialité et des espaces communs du rez-de-chaussée.

A Cosne, la cloison pour sécuriser l'accueil du rez-de-chaussée est quasiment terminée. Le changement de l'ascenseur est prévu pour 2026 et son financement est assuré par un budget spécifique différent de celui de la Direction.

A Clamecy, les peintures sont en cours avant l'installation des collègues au 1er étage.

A Chateau-Chinon, la porte à code du local courrier et accueil a été réparée. La direction et les agents de service vont se déplacer pour étudier les possibilités d'amélioration de la banque d'accueil en concertation avec les agents.

A Baynac, le changement de la centrale incendie se fera en 2026. Concernant l'accueil, la globalité des travaux prévus ne peut être effectuée en raison de l'absence de financement. Pour l'installation du SDIF, des rencontres sont prévues prochainement avec les personnes concernées (organisations syndicales, ATSCAF, SPFE et SDIF).

La CGT a interrogé la Direction sur les résultats des travaux des fenêtres du CDC. Celle-ci répond qu'il convient d'attendre pour s'assurer que ces travaux sont efficaces et assurent une réelle étanchéité.

*Vos représentants CGT FINANCES PUBLIQUES :
Florence BAILLON, Johann CHASSIGNOL, Carole DOUSPIS*